

Séance du 19 novembre 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit
 Le dix-neuf novembre à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 13 novembre 2018

Etaient présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT
 Messieurs Laurent BELLENGÉ, Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT
Absents excusés et représentés : Florence GEORG par Ludovic PICHERIT
 Francis DUBOIS par Jérôme BRUNET
 Jacky MARTIN par Jean-Marc NEAUD

Mme Evelyne COTTEL a été élue secrétaire.

18-43 Objet : Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Mard pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le détail des dépenses constatées au compte administratif au 31.12.2017. (Voir en annexe) pour les 2 écoles de Saint-Mard

✓ **Pour 48 élèves présents à l'école maternelle au 31/12/2017:**

Saint-Mard	33
Chervettes	6
Saint-Laurent de la Barrière	0
Breuil-la-Réorte	9

Dépenses (Edf, eau, personnel etc.): 65 532.83 €
 Recettes: 253.64 €
 Le coût par élève de maternelle s'élève à **1 360.00 €**

✓ **Pour 58 élèves présents à l'école primaire au 31/12/2017 :**

Saint-Mard	35
Chervettes	6
Saint-Laurent de la Barrière	2
Breuil-la-Réorte	17

Dépenses (Edf, eau, personnel etc.): 26 353.22 €
 Recettes: 540.56 €
 Le coût par élève de primaire s'élève à **445.00€**

Après délibération, le **Conseil Municipal**, à **10 voix pour** accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Mard pour 2017 au prorata du nombre d'élèves inscrits soit :

~ Maternelle : 12 240.00 € pour 9 élèves
 ~ Primaire : 7 565.00 € pour 17 élèves

Total : 19 805.00€

Monsieur le Maire précise que la commune de la Devisie accepte de régler les frais pour les enfants de Chervettes et de Saint-Laurent de la Barrière pour 2017. L'an prochain, le calcul des frais s'arrêtera au 1^{er} septembre 2018.

Le régisseur de la cantine évoque des retards de paiement de la cantine/garderie pour 2 familles qui ne répondent ni aux mails ni aux appels téléphoniques. Un courrier recommandé sera envoyé dans un 1^{er} temps et nous proposerons par la suite, un rdv avec les parents.
 Le maire rappelle que la cantine est un service tout comme la garderie.

18- 44 Objet : Montant de la caution demandée pour la location des salles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un chèque de caution est demandé aux locataires lors de la location d'une salle ; ce dépôt garantit les dégâts susceptibles d'être causés par les locataires.

Le chèque est conservé pour la durée de la location, soit du vendredi (remise des clés) au lundi.

Lors de l'état des lieux sortant, si aucun dégât n'est constaté, le chèque est rendu au locataire.

Si des dégâts sont constatés, le chèque est conservé afin de procéder aux réparations. Si dans un délai d'un mois, les réparations ne sont toujours pas faites, le chèque sera encaissé.

Les montants suivants seront demandés à la remise des clés :

~ Grande salle : 800€

~ Petite salle : 500€

~ Maison des associations : 500€

Après délibération, **le Conseil Municipal vote et à 10 voix pour** accepte le montant des cautions et l'arrêté de la régie sera modifié en conséquence ainsi que les contrats de location.

Cartes du PLUi

Le maire explique aux membres du conseil que la CDC Aunis Sud nous a envoyé les cartes qui finalisent le travail effectué en amont depuis près de 2 ans. Les cartes sont projetées sur écran et chaque hameau est réexaminé. Jérôme Brunet déplore le manque de concertation des élus sur ce travail.

Le maire lui répond que le travail a été fait et que des cartes avaient été envoyées mais sans retour de la part du conseil.

M. Brunet s'étonne que sa maison ne soit plus en zone constructible. Pourquoi certaines zones ne sont plus constructibles ?

Le maire explique que nous devons être en cohérence avec le SCOT. La surface restant disponible pour construire de nouvelles habitations est fortement réduite. Les communes au sein de la CDC ont trop consommé de terres agricoles pour la construction et dans les hameaux de moins de 10 maisons, plus rien ne pourra se construire.

Le maire rappelle que 4 réunions sur le futur PLUi sont organisées par la CDC notamment le 25 novembre à 18h30 à Surgères. Les personnes qui ont plus de questions peuvent s'y rendre.

Rien n'est figé à ce jour puisque l'enquête publique aura lieu au printemps prochain. A ce jour, ce ne sont que des documents de travail. Un registre est disponible au secrétariat pour les remarques/ observations concernant le PLUi.

Vente terrain

Un terrain est à vendre près de la mairie. Il y a du travail dessus car il a été envahi par les herbes et les ronces. La mairie souhaite faire une proposition au vendeur. Cela ferait une réserve foncière car nous n'avons plus beaucoup de terrains disponibles sur la commune. Il a une grandeur de 2 800 m² mais il n'est constructible que sur 800 m², le reste étant en zone agricole. Un rendez-vous sera pris avec le vendeur.

Vœux du maire

La date retenue pour les vœux est **le 19 janvier à 15h00**

Repas communal

58 personnes sont inscrites. Il faut penser à la décoration des tables et à ouvrir les portes à 10h00 dimanche.

Projet éolien « Les Chênaies Hautes »

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique a débuté le 12 novembre et se terminera le 14 décembre.

Un registre est à la disposition des personnes aux heures d'ouverture de la mairie. Les habitants des 3 communes concernés par le projet peuvent se rendre dans n'importe quelle permanence du commissaire enquêteur.

La réunion organisée mardi 13 novembre entre les maires sur les mesures compensatoires, a fait ressortir d'un accord commun sur ce qui pouvait être attendu : une entrée dans le capital et ce, sur la durée de vie du projet éolien. Le soutien de la CDC est très important. Cela doit être voté en réunion de bureau communautaire le 20 novembre prochain.

Il faut absolument que la distance minimum de 700 m des habitations soit respectée car les éoliennes sont plus hautes que prévu.

Nous n'avons pas de nouvelles d'EDF EN, devons faire la même demande d'entrée au capital ?

Bâtiment technique

Après la réunion de la commission bâtiment, le projet suivant a été retenu :

Le bâtiment de Javernay sera utilisé comme endroit de stockage du gros matériel. Les travaux suivants seront prévus, et des devis vont être demandés pour : Bardage, portes, mise à niveau du sol et drainage

Travaux pour l'atelier situé à La Crignolée :

Remise aux normes électriques. Pose d'une alarme. Remplacement des 2 portes et de la fenêtre.

Mise en place de rangements.

Attribution du logement communal

Monsieur le maire rappelle qu'une affiche a été collée dans les villages pour avertir de la disponibilité du logement en décembre/janvier prochain. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande. Le logement sera donc attribué à M. Camille Willy, ancien habitant de Breuil-la-Réorte. Des travaux de peinture et de carrelage restent à finir avant de pouvoir le louer.

Fin de la séance 23h15

Laurent BELLENGÉ, Eric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Evelyne COTTEL, Francis DUBOIS (représenté), Christelle GABORIT, Florence GEORG (représentée), Ludovic PICHERIT, Jean-Marc NEAUD, Jacky MARTIN (représenté).